Ministère des Communications

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le ministère des Communications

Cette édition a été produite
par la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06365-5
ISSN 0707-915X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi (L.R.Q., c. M-24, a. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Communications pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1984.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications

Jean-François Bertrand

Québec, juin 1984

Table des matières

Introduction
Le triple mandat du Ministère 7

Premier mandat
Le développement des communications 9

Deuxième mandat
L'information aux citoyens 11

Troisième mandat
Les services à l'administration 13

L'administration du Ministère 19

Annexes

Le ministère des Communications 21

Programme 1
Gestion interne et soutien 22

Programme 2
Information et publications gouvernementales 24

Programme 3
Bureau central de l'informatique 26

Programme 4
Réseaux et équipements gouvernementaux de communication 28

Programme 5
Développement des communications et des politiques 30

Les programmes 6, 7 et 8 concernent la Régie des services publics, la Commission d'accès à l'information et la Société de radio-télévision du Québec et font l'objet de rapports distincts.

Introduction
Le triple mandat du Ministère

En 1969, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la loi créant le ministère des Communications. On était alors conscient de l'importance, pour le Québec, de légiférer dans un domaine dont l'avenir était promis à un essor considérable et dont l'influence sur son identité culturelle et sur son développement économique était indiscutable.

Quinze ans plus tard, le secteur des communications est toujours aussi important, sinon plus. Ainsi le présent mandat du Ministère consiste:

— à favoriser l'accès de la population à l'information gouvernementale,
— à fournir les services conseils et les services techniques nécessaires aux ministères et aux organismes gouvernementaux, notamment en matière de télécommunication, de publicité, d'édition, d'informatique et d'audiovisuel, et enfin
— à promouvoir et à coordonner l'établissement et le développement des réseaux publics et privés de communication et à favoriser le développement des industries de communications sur le territoire québécois.

Depuis sa création, le ministère des Communications a développé nombre de politiques et de services pour remplir son mandat. Le présent rapport fait le point sur ses activités, du premier avril 1983 au 31 mars 1984.

Durant cette année, le ministère des Communications a poursuivi son développement conformément aux orientations qu'il s'est fixées pour les années 1981-1985 et qui se sont traduites, en 1983-1984, principalement par l'implantation de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la tenue du Sommet socio-économique sur les communications et la coordination des activités de l'Année mondiale des communications.

Dans le secteur de l'information gouvernementale, l'implantation de la Loi sur l'accès constitue une étape majeure pour assurer la transparence des actions et des politiques de l'État. Cette loi permet d'améliorer considérablement l'accès à l'information gouvernementale.

Le Ministère a mis sur pied toute une gamme de moyens pour en favoriser l'implantation non seulement dans les ministères et organismes gouvernementaux, mais également dans les quelque 3 400 organismes publics visés par la Loi sur l'accès.

L'année 1983 ayant été décrétée l'Année mondiale des communications par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Ministère a assumé tout au long de l'année la coordination des activités tenues dans ce cadre sur le territoire québécois. Il a notamment organisé diverses tables de concertation ainsi que le Sommet socio-économique sur les communications qui y a fait suite. Celui-ci a donné lieu à l'établissement de 70 consensus qui servent de base au plan d'action mis au point par le Ministère afin de favoriser le développement des industries de communications.

Entre autres activités, le Ministère a participé à l'organisation d'une journée à l'intention des communicateurs gouvernementaux. Il a tenu de nombreuses manifestations le 17 mai, décrété journée mondiale des communications. Tout au long de l'année, il a participé à des expositions, des séminaires, des colloques, tel l'Assemblée mondiale des artisans des radios communautaires. Il a joué un rôle particulièrement important dans l'organisation du Pavillon du Québec à Terre des Hommes dont le thème était Les communications. Enfin, lors des fêtes de clôture de l'Année mondiale des communications, le Ministère a remis un Prix des communications ainsi que huit mentions à des représentants des neuf secteurs suivants: radio, télévision, câblodistribution, presse écrite, publicité, relations publiques, informatique et nouveaux services, télécommunications et recherches. Une somme de 10 000 $ ainsi qu'une médaille d'argent et un certificat d'honneur ont été remis au récipiendaire du grand prix. Les huit lauréats ont reçu chacun une somme de 2 000 $ et un certificat d'honneur.

Premier mandat
Le développement des communications

Le ministère des Communications a pour mandat d'assurer le développement des réseaux et des médias de communication sur le territoire du Québec. Ce mandat l'amène à préciser les besoins et les intérêts des Québécois en matière de communication, à fixer des objectifs au développement des réseaux et des médias, à développer des politiques pour atteindre ces objectifs et à s'engager, en conséquence, dans un certain nombre de programmes et d'activités.

Le Ministère considère les communications comme un outil essentiel au développement culturel des Québécois. Les Québécois, en effet, forment une société originale, en grande majorité francophone, dans un contexte nord-américain anglophone. Cette situation ne peut laisser indifférent un gouvernement qui voit les communications exercer tant d'influence sur leurs habitudes, sur leur comportement et sur leurs institutions, bref sur leur identité culturelle. Dans l'optique du Ministère, il est impérieux, pour les Québécois, d'utiliser les communications pour le développement et le rayonnement de leur culture, et d'élargir leurs horizons au-delà des limites du continent nord-américain, en particulier du côté de la francophonie internationale.

Le Ministère considère aussi les communications comme un outil essentiel au développement économique du Québec. L'économie québécoise, en effet, doit tirer profit du développement de la technologie des communications, car il s'agit d'une technologie de pointe dont les progrès rapides ouvrent des perspectives inouïes tant à l'industrie de production de biens qu'à celle de prestation de services.

Enfin, la dispersion de la population québécoise sur un immense territoire oblige le Ministère à considérer aussi les communications comme un moyen de réduire les distances, afin de permettre à tous les Québécois de se rejoindre plus facilement et plus rapidement, et de participer ensemble au développement du Québec.

C'est dans ce contexte que le Ministère s'emploie à accroître l'efficacité des réseaux et des médias de communications sur son territoire, à favoriser le développement d'une industrie québécoise de pointe en communication et à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan intergouvernemental.

Le développement des réseaux et des médias

En matière de développement des réseaux et des médias, le Ministère a surtout fait porter ses efforts sur la définition des impacts économiques du secteur des communications ainsi que sur la préparation des tables de concertation du printemps 1983 et du Sommet, tenu en octobre 1983. Ses recherches et études ont particulièrement porté sur le sous-secteur des télécommunications incluant la téléphonie, la télématique et les nouveaux services en communications. Il en a résulté un document de réflexion et d'analyse *Le Québec et les communications: Un futur simple?* ainsi qu'une soixantaine d'études préparatoires.

Comme par le passé, le Ministère a défendu les intérêts et les besoins des Québécois devant les organismes de réglementation des entreprises de télécommunication: la Régie des services publics, de juridiction québécoise, et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), de juridiction fédérale.

Il a également poursuivi les études concernant la tarification des services téléphoniques, l'avènement de la concurrence au niveau des équipements et de l'interurbain, la remise en question du principe de l'interfinancement et de la notion de service public tels qu'ils étaient véhiculés jusqu'à présent. Des études plus poussées et une présence accrue au plan international (Conférence administrative régionale de Genève sur la répartition des fréquences à l'été 1983) ont été entreprises dans le domaine des satellites.

Le développement des activités de communication

Le Ministère cherche à donner aux Québécois des moyens de communiquer et de faire valoir leurs droits. C'est ainsi qu'actuellement, il propose trois programmes d'aide financière et technique et collabore à la conception et à la gestion de programmes spéciaux.

Le programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC) s'adresse aux organismes communautaires de radio, de télévision et de presse écrite, ainsi qu'à leurs structures de coordination et de service. Cette année, le Ministère a accordé une aide financière de 850 000 $ à 19 stations radiophoniques, 570 000 $ à 19 groupes de télévision, 145 000 $ à 22 journaux et revues, 175 000 $ à trois organismes de regroupement de ces médias et finalement 260 000 $ pour les infrastructures, soit une somme totale de 2 000 000 $.

Le programme d'aide au développement des communications en milieu autochtone s'adresse aux sociétés

et aux associations qui poursuivent des objectifs de développement des moyens de communication en milieu autochtone. Les requérants doivent être des organismes sans but lucratif, administrés par des autochtones et représentatifs de leur milieu. Dans le cadre de ce programme, le Ministère a accordé une aide financière de 250 000 $ à des organismes autochtones pour la mise sur pied et le fonctionnement de moyens de communication adaptés à leurs besoins. Les principaux secteurs subventionnés furent les radios et journaux communautaires, ainsi que les radios de piste.

Le programme d'aide aux organismes de représentation des usagers des moyens de communication veut permettre à ces derniers de faire connaître leurs besoins, de faire valoir leurs intérêts et de défendre leurs droits. Le Ministère a consacré 105 000 $ à l'établissement et au maintien, par région, de tels organismes de représentation.

En 1983, un programme d'aide spécial s'est ajouté aux programmes réguliers. Créé dans le cadre de l'Année mondiale des communications, le programme a permis de subventionner une centaine de projets pour un budget total de 500 000 $.

Les relations intergouvernementales

Le Ministère a participé à deux comités fédéral-provinciaux: le comité sur les mécanismes interrégulatoires et le comité consultatif de l'Année mondiale des communications.

Le premier a déposé en juin son rapport sur les questions de réglementation touchant plus d'une province. On y reprend dans la première recommandation la proposition faite par le Québec de confier aux gouvernements, plutôt qu'aux organismes de réglementation, la responsabilité d'harmoniser les politiques en matière de télécommunications. Le second comité a mis sur pied diverses activités nationales et internationales tels des colloques, des séminaires, des concours.

D'autre part, le Ministère a signé une entente, dans le cadre de la Commission franco-québécoise de coopération, qui permettra à l'industrie québécoise de participer au développement de la câblodistribution en France. Des démarches ont également été entreprises pour développer des accords commerciaux de même nature avec la Belgique. De plus, le Ministère n'a ménagé aucun effort pour faire connaître l'expertise québécoise en matière de communication. Il a délégué notamment des missions à des grandes manifestations internationales comme Télécom 83 qui s'est tenue à Genève du 26 octobre au 1er novembre 1983.

Enfin, le Ministère a lancé le projet d'un Marché international du logiciel à Montréal en 1985. Il s'est vu confié par le gouvernement la tâche de mettre en place une structure administrative autonome chargée d'organiser cet événement dont l'importance est indiscutable pour faire connaître internationalement les entreprises québécoises de logiciels et pour favoriser les échanges techniques.

Deuxième mandat
L'information aux citoyens

Le ministère des Communications a pour mandat de faciliter aux citoyens l'accès à l'information gouvernementale. Ce mandat l'amène à développer trois missions particulières, soit l'information, le renseignement et la rétroinformation, et à établir, en conséquence, des mécanismes de communication entre l'État et les citoyens.

Dans le but de rapprocher l'administration publique des citoyens, le Ministère a publié de nouveau cette année, le *Répertoire de l'administration publique québécoise* qui fournit des renseignements généraux sur chacun des ministères, leurs fonctions administratives, leurs mandats, la liste des organismes, etc., ainsi que le *Guide 1983-1984* qui explique au citoyen les services que lui offre l'État québécois. Il a aussi innové en publiant pour la première fois un *Guide des jeunes* dans lequel les 15-25 ans trouveront, écrits dans une langue claire et dynamique, des renseignements sur de nombreux sujets les intéressant tout particulièrement.

Dans le cadre de sa mission de renseignement, le Ministère a créé, il y a une dizaine d'années, un réseau de bureaux connu sous le nom de Communication-Québec et chargé de faciliter les démarches des citoyens dans leurs rapports avec l'administration gouvernementale.

Grâce à ce réseau, le Ministère a répondu, cette année, à quelque 740 300 demandes de renseignement, soit une hausse de 25,8% par rapport à 1982-1983. C'est dire à quel point Communication-Québec constitue, pour le citoyen, une porte d'entrée privilégiée pour atteindre l'administration gouvernementale et obtenir les renseignements désirés.

Aux 21 bureaux déjà existants, deux nouveaux se sont ajoutés, l'un à Granby et l'autre à Saint-Hyacinthe, ainsi qu'un comptoir d'accueil au rez-de-chaussée de l'Édifice « G ».

Ainsi, près de 80% de la population du Québec peut atteindre un bureau de Communication-Québec sans passer par l'interurbain. De plus, la banque de renseignements de Communication-Québec a été installée dans les délégations du Québec à Paris, Londres, Bruxelles, Toronto, New-York et Mexico.

D'avril 1983 à mars 1984, Communication-Québec a reçu et traité 43 demandes de services provenant de dix ministères, quatorze organismes gouvernementaux et trois autres organismes non gouvernementaux. Ces demandes étaient reliées à l'amélioration des relations État-citoyen, à la création d'emplois et à l'implantation de nouvelles lois et nouveaux programmes, tels que le programme Action-Jeunes volontaires, le Choix des régions, le Plan d'embauche de l'Office des personnes handicapées, Alternative à l'emprisonnement.

Les documents imprimés sont vendus au comptoir postal du Ministère à Québec, dans ses quatre librairies, dites de l'Éditeur officiel, chez ses trois dépositaires et par l'intermédiaire de réseaux privés. À cela, s'ajoute quelque 2 500 points de vente en diffusion large.

Cette année, le catalogue des publications gouvernementales comprenait plus de 3 500 titres. Sur des ventes totales de 5 700 000 $, les trois quarts, soit 4 275 000 $, ont été réalisées par le comptoir postal.

Les documents audiovisuels sont diffusés quant à eux par un réseau distinct qui comprend deux cinémathèques, à Montréal et à Québec. Le nombre de prêts gratuits a augmenté et toutes les nouvelles productions ont été transférées sur vidéocassettes. La commercialisation des chutes de films a été confiée à la Banque de Films du Québec alors que le ministère des Affaires culturelles se voyait chargé de la gestion des archives filmiques.

Le Ministère effectue la promotion des publications gouvernementales, tant imprimées qu'audiovisuelles, en participant à des expositions, à des salons du livre et à des festivals de films, en distribuant des feuillets de publicité et en plaçant des messages dans les médias. Relativement aux imprimés, une étude de marché a permis de mieux définir les clientèles et de déterminer les meilleures approches. De plus, la publicité a été renouvelée, tant dans sa facture que dans sa diffusion.

Troisième mandat
Les services à l'administration

Le ministère des Communications a pour mandat de fournir des services à l'administration gouvernementale, en matière de communication. Ce mandat l'amène à développer des supports à la production, à la transmission et à la gestion de l'information, selon les besoins des ministères et des organismes gouvernementaux. Et ces supports prennent la forme de conseils, d'expertise, de services techniques, de coordination, de gérance et d'études prospectives.

Support à la production de l'information

Dans le domaine des supports à la production de l'information, le Ministère offre à ses clients gouvernementaux une foule de services qui vont de l'édition à la photographie, en passant par la traduction et la gestion publicitaire.

Afin de garantir aux citoyens une information complète et pertinente, et dans un souci de transparence et de cohésion, la concertation des efforts gouvernementaux est assurée par le Comité ministériel permanent des communications (CMPC).

Il a pour mandat de veiller à ce que les moyens retenus concordent avec ses orientations, d'en proposer d'autres au besoin, certains d'ordre interministériel. Pour assurer le soutien administratif nécessaire aux travaux du Comité, le Ministère l'a doté d'un secrétariat.

Le Conseil des directeurs et directrices de communications (CDC) constitue, pour sa part, une assemblée consultative auprès du sous-ministre adjoint à l'information gouvernementale, présidée par un membre élu, assisté d'un vice-président et de trois conseillers ou conseillères formant le Comité exécutif. Les membres du Conseil sont les directeurs et directrices de communications des ministères et de treize organismes gouvernementaux. Le Conseil ne relève pas de l'autorité du Ministère et il est autonome par rapport à celui-ci.

Le Ministère est responsable de l'édition des publications officielles du Gouvernement. Il a produit près de 1 300 titres de tirés-à-part de lois, de règlements et de codifications administratives, et a publié dans la Gazette officielle quelque 37 000 avis juridiques et 1 800 lois et règlements. Le Ministère a aussi géré quelque 300 projets de publications et édité 80 rapports annuels gouvernementaux.

En matière de reprographie, d'importants efforts de rationalisation ont été entrepris en 1983. Plusieurs ministères ou organismes ont abandonné leur centre de reprographie ou en ont confié la gestion au ministère des Communications. De ce fait, le réseau d'ateliers du Ministère est passé de 11 à 21 centres. Par la même occasion, on a réussi à réduire de 186 à 70 le nombre de photocopieurs à grand débit en usage dans les ministères et organismes.

Le Ministère répond aussi aux demandes des ministères et organismes gouvernementaux en matière de traduction. Cette année, il a traité plus de cinq millions de mots. À la suite de la réduction des effectifs, il a accordé une plus grande importance à l'octroi de contrats de traduction à la pige.

Les deux bibliothèques du Ministère (à Québec) ont accueilli 53 683 visiteurs, effectué 28 627 prêts et acquis 5 504 documents. Elles ont répondu à 5 572 demandes de recherches (manuelles et informatisées) et à 18 000 demandes de renseignements.

Les bibliothèques possèdent des collections spécialisées, des bibliographies et des index dans tous les domaines reliés à l'administration et sont en contact avec toutes les bibliothèques gouvernementales spécialisées, en plus de pouvoir donner accès, grâce à un système de télérèférence, à une centaine de banques de données au Canada, aux États-Unis et en Europe. Le service de télérèférence a d'ailleurs augmenté ses activités de 50% cette année.

À l'intention des chercheurs, des bibliothécaires et des fonctionnaires, le Ministère publie régulièrement un bulletin d'information, des sommaires de la documentation courante et la liste hebdomadaire des publications du gouvernement du Québec.

Le Ministère gère le programme de dépôt et d'échange. Près de 200 bibliothèques sont inscrites à ce programme. En vertu du volet « échange », dix-neuf bibliothèques situées hors du Québec reçoivent maintenant les publications gouvernementales; elles expédient en échange une sélection de leurs propres publications.

Dans le domaine de l'audiovisuel, le Ministère a continué à fournir expertise et conseils aux ministères et organismes, notamment pour les projets destinés à l'entreprise privée. Il a en outre coordonné la production de près de 200 émissions ou chroniques télédiffusées par des stations privées, en collaboration avec une vingtaine de ministères et organismes.

Il travaille à l'élaboration d'un projet de politique gouvernementale de l'audiovisuel. Cette politique s'inscrit dans la perspective de l'utilisation maximale des ressources humaines existantes, des contraintes budgétaires et du « faire-faire ».

Pour ce qui est des productions en régie, une centaine de documents ont été produits, surtout sous la forme de vidéogrammes, pour le compte de 25 ministères et organismes. Il s'agissait principalement de documents d'information ou de vulgarisation pour fins de diffusion interne.

Afin d'aider ses clients à rentabiliser leur participation à des expositions, le Ministère a produit une planification complète concernant la présence des ministères et organismes à ces événements. Dans cette optique, il a assuré la coordination de leur action lors de 34 expositions.

Le Ministère a joué un rôle particulièrement important au niveau de la coordination du Pavillon du Québec à Terre des Hommes, dont le thème était axé sur les communications en cette Année mondiale des communications.

Dans le secteur de la photographie, le Ministère a exécuté 400 commandes touchant différentes sphères de l'activité gouvernementale. La majorité de ces travaux ont été exécutés dans le cadre d'événements à caractère national et international. Des portraits officiels de fonctionnaires ainsi que des photos pour différentes publications gouvernementales ont constitué également une part appréciable du travail.

Le Ministère fournit des conseils graphiques à ses clients, en plus de réaliser divers projets pour leur compte. Au cours de l'année, il prenait en charge près de 500 projets. De plus, il a poursuivi son effort de normalisation des publications gouvernementales en produisant un *Guide des formats et des grilles*. Enfin, il a consolidé le Programme d'identification visuelle, notamment en normalisant la signature gouvernementale utilisée en matière de publicité imprimée et électronique.

De plus, le Ministère coordonne la diffusion de toute la publicité gouvernementale. Dans le cas de la publicité obligatoire, il a fait placer, dans les quotidiens et hebdomadaires, des appels d'offre, des avis de concours, des offres d'emploi et des avis publics. Pour s'assurer d'un meilleur placement publicitaire, il a fait appel aux services d'une agence spécialisée en placement dans les médias, qui lui permet d'obtenir, à bon prix, de meilleurs espaces dans les journaux et de meilleurs temps d'antenne à la radio et à la télévision. Il a aussi coordonné la diffusion des campagnes d'information et de publicité. À cet effet, il a émis 73 avis préalables. Les soixante-dix campagnes publicitaires entreprises ou poursuivies représentent un montant total de 10 323 700 $ versé en placement-médias.

Par ailleurs, le Ministère, grâce à son programme d'animation, ANIMA-«G», a organisé 39 expositions, soit 14 au 31e étage de l'édifice G et 25 au rez-de-chaussée. La promenade du 31e étage a de plus accueilli quelque 78 000 visiteurs et, en dehors des heures normales d'ouverture, une cinquantaine de réceptions officielles.

Support à la transmission de l'information

Dans le domaine des supports à la transmission de l'information, le Ministère se tient à la fine pointe du progrès pour offrir à ses clients tous les services dont ils ont besoin en matière de communication, notamment en télécommunication.

Dans le secteur de l'audiovisuel, le Ministère a répondu, au cours de l'année à plus de 1 500 demandes de prises de son, amplification sonore et dépannage technique audio ou vidéo lors de sommets socio-économiques, d'audiences publiques, de tournées ou encore de conférences de presse. Il a aussi dispensé son expertise en matière d'achat, de location et de prêt en audiovisuel aux ministères et organismes qui en ont fait la demande.

Dans le secteur de la téléphonie, le Ministère a effectué diverses études concernant l'interconnexion de terminaux. La réalisation la plus importante qui en a découlé est l'acquisition d'un autocommutateur téléphonique pour desservir le nouveau Palais de Justice de Québec.

L'étude relative au changement des centraux téléphoniques de l'administration gouvernementale à Québec et à Montréal a permis de démontrer la rentabilité économique et les avantages techniques importants de l'option Centrex III. Un accord de principe est intervenu avec le fournisseur Bell Canada et les nouveaux services devraient être implantés au cours de la prochaine année.

Dans le secteur des télécommunications informatiques, le Ministère dispense l'expertise-conseil tout en s'occupant des commandes et de l'implantation des services. Son activité est fonction des projets informatiques des ministères et organismes gouvernementaux qui ont connu cette année un accroissement marqué. En effet, les études de «faisabilité», les demandes d'expansion ou de modifications de réseaux existants de même que la conception de nouveaux réseaux a augmenté de près de 30%.

Dans le secteur des communications écrites, on a complété l'appel d'offres pour les services de bélinographie du gouvernement du Québec pour les trois prochaines années. Les nouveaux appareils s'intègrent mieux à l'environnement bureautique actuel et ce réseau est maintenant comforme à la norme internationale CCITT en ce domaine.

Dans le secteur des radiocommunications, le Ministère a poursuivi son plan de développement d'une infrastructure qui permettra d'accommoder tous les réseaux gouvernementaux à travers le territoire et de favoriser une meilleure coordination des interventions lors des mesures d'urgence. Les infrastructures des sites de communications à Carleton, Mines

Madeleine, Mont Pico (Gaspésie), Cap-aux-Meules, La Tuque, Mattawin, Mont Surprise (Abitibi) et Mont Bourbeau (Saguenay-Lac-Saint-Jean) ont été consolidés au cours de l'année.

Des études ont également été effectuées conjointement avec la Sûreté du Québec pour préciser les besoins opérationnels jusqu'à l'an 2 000 du futur réseau de radio-mobile de la Sûreté du Québec. Il a été démontré que l'infrastructure gouvernementale pourrait intégrer le réseau de la Sûreté du Québec.

L'expertise technique du Ministère a favorisé l'implantation d'un réseau de radio-mobile reliant les ambulances et les hôpitaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Les CRSSS de Montréal et de Québec ont également bénéficié de l'assistance technique du Ministère pour la planification de leurs réseaux de radio-mobile.

Dans le cadre du programme d'utilisation du satellite pour l'alimentation de ses émetteurs en janvier 1985, Radio-Québec a obtenu du Ministère une expertise technique relativement à la location du satellite et à l'acquisition des stations de réception.

Enfin, le Ministère a entrepris d'identifier auprès de l'ensemble des ministères les projets expérimentaux susceptibles d'être approuvés par le gouvernement fédéral dans le cadre de son projet de satellite de radio-mobile MSAT.

Support à la gestion de l'information

Dans le domaine des supports à la gestion de l'information, le Ministère a pour mandat de coordonner toutes les activités informatiques de l'administration gouvernementale.

À cet effet, il a publié un sixième rapport annuel couvrant toute l'activité informatique des ministères et des organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale et celle de la majorité des principaux organismes du secteur parapublic (Hydro-Québec, Régie des rentes du Québec, etc.). Cet instrument de travail est essentiel à la planification du développement de l'informatique, dans la mesure où il permet de connaître l'envergure des activités et des besoins. En 1982-1983, 2 577 personnes/année et 140 millions de dollars ont été affectés aux activités informatiques du gouvernement.

Par ailleurs, le Ministère a intensifié son rôle conseil auprès de ses clients. Ses études ont notamment conduit à l'achat de cinq ordinateurs de grande puissance, soit un au ministère des Communications, un au ministère de la Justice, un au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et deux au ministère de l'Éducation.

Le Ministère a réalisé un premier inventaire des besoins gouvernementaux en équipements de bureautique et une étude de base en vue de proposer une politique gouvernementale d'implantation de la bureautique.

Ministère des Communications
Structure administrative supérieure

Mars 1983

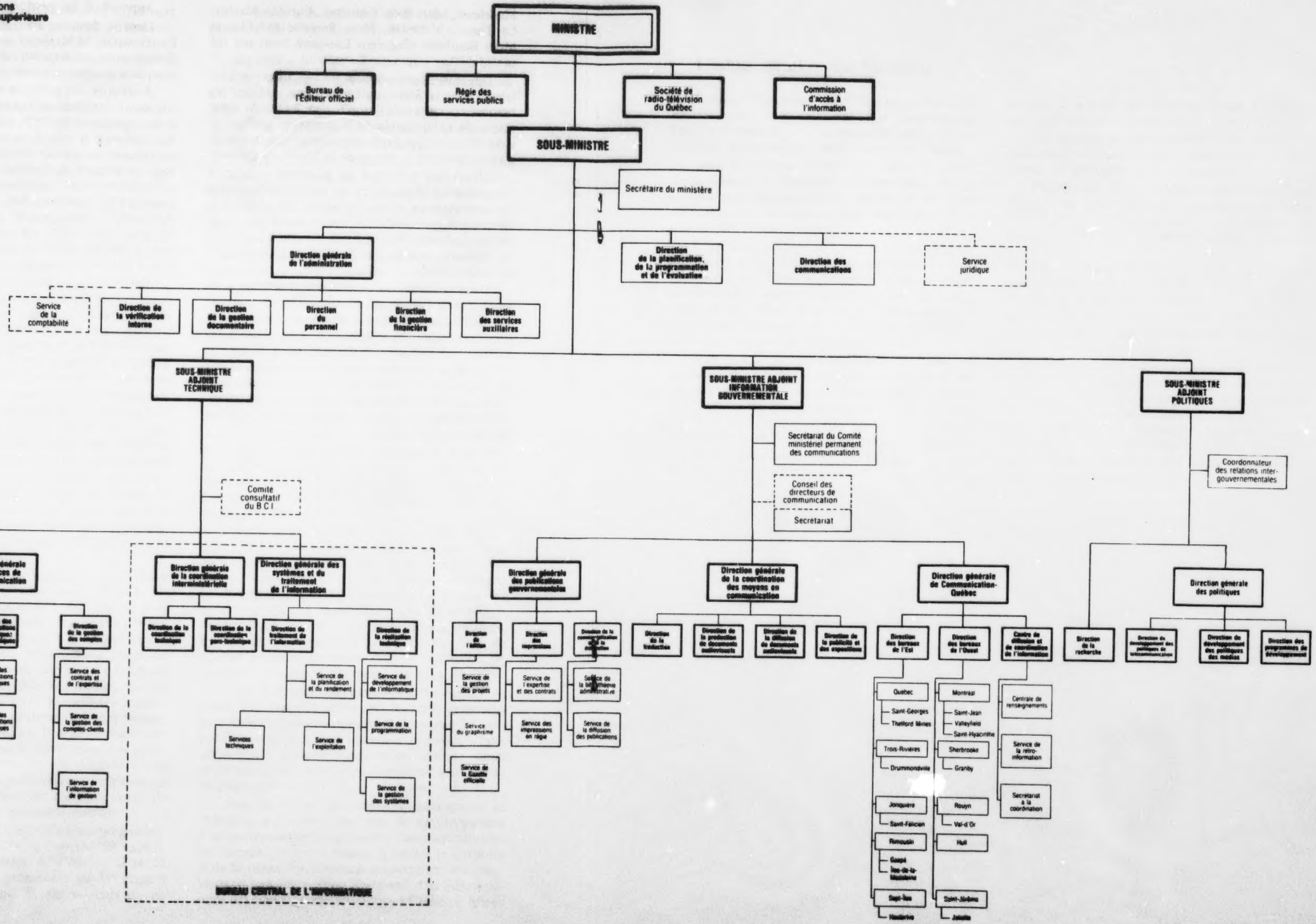

L'administration du Ministère

L'année financière 1983-1984 a été particulièrement marquée par de nombreux efforts pour rationaliser l'utilisation des ressources du Ministère et pour favoriser la promotion de la condition féminine.

Dans le contexte économique actuel de rareté des ressources, le Ministère a fait des efforts remarquables pour rationaliser ses activités et réussir à faire plus avec moins sans pour autant sacrifier la qualité des services offerts.

C'est ainsi que bien qu'ayant 33 postes à supprimer le ler avril 1983, 12 le 30 septembre 1983 et 12 le 31 mars 1984, le Ministère a réussi, grâce aux démarches entreprises (réaffectations, recyclage, concours internes) à ne mettre que quatre employés en disponibilité auprès de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel.

Suite à une décision du Conseil du trésor en date du 7 mars 1984, le Service du courrier et des messageries et le Service de réparation des machines de bureau ont été transférés du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement au ministère des Communications. Ce transfert touche 189 employés.

Le Ministère a aussi participé à la dotation d'une dizaine de postes à la Commission d'accès à l'information. Il a aussi aidé la Commission à préparer son plan définitif d'organisation supérieure.

En matière de développement des ressources humaines, le Ministère a mis l'accent sur la sensibilisation du personnel à la bureautique.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action pour l'égalité en emploi pour les femmes, le Ministère a poursuivi son programme de relève féminine en gestion à l'intention des professionelles et agentes de maîtrise.

Pour permettre la progression de carrière des femmes fonctionnaires, le Ministère a également mis sur pied un programme de libération, à plein temps, pour études. Pour l'année scolaire 1983-1984, six fonctionnaires se sont prévalues de congés d'une durée moyenne de quatre mois.

Pour favoriser l'accès aux documents, le Ministère a mis au point un système de gestion des documents. Par ailleurs, il a produit des rapports d'analyse et de recommandation concernant les principes et les méthodes de fonctionnement des comptes ministériels, et il a révisé son Plan de gestion financière de façon à augmenter le degré d'autonomie et d'imputabilité des gestionnaires.

Annexes

Le ministère des Communications

Le budget

Programmes	$
1. Gestion interne et soutien	26 458 400
2. Information et publications gouvernementales	31 300 500
3. Bureau central de l'informatique	17 072 300
4. Réseaux et équipements gouvernementaux de communication	57 807 600
5. Développement des communications et des politiques	6 136 900
Crédits *	**138 775 700**

Le personnel (au 31 mars 1984)

Catégories d'emploi	N
Cadres	69
Professionnels	346
Agents de maîtrise	41
Techniciens	160
Employés de bureau	607
Ouvriers	109
Effectifs autorisés	**1 332**

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1984-1985.

Les responsables (au 31 mars 1984)

Le ministre
Jean-François Bertrand

Le sous-ministre
Yvon Tremblay

Le sous-ministre adjoint aux politiques
Vacant

Le sous-ministre adjoint à l'information gouvernementale
Jean-Claude Picard

Le sous-ministre adjoint à la technique
Bertrand Croteau

Programme 1

Gestion interne et soutien

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières.

Le budget

Éléments	$
1. Direction	1 680 700
2. Soutien administratif et technique	2 279 000
3. Courrier et messagerie gouvernementale*	22 498 700
Crédits **	**26 458 400**

Le personnel (au 31 mars 1984)

Catégories d'emploi	N
Cadres	13
Professionnels	30
Agents de maîtrise	12
Techniciens	17
Employés de bureau	114
Ouvriers	87
Effectifs autorisés	**273**

* Secteur transféré du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement au ministère des Communications en vertu d'une décision du Conseil du Trésor datée du 7 mars 1984.

** Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1984-1985.

Les responsables (au 31 mars 1984)

- le directeur du cabinet du ministre
  Guy Amyot
- le secrétaire du ministère
  Pierre Lampron (par intérim)
- le directeur des communications
  Vacant
- le directeur de la planification, de la programmation et de l'évaluation
  Pierre Lampron
- le directeur du service juridique
  Michel Lalande

Le directeur général de l'administration
Pierre Lefebvre

- le directeur du personnel
  Jean Cossette
- la directrice de la gestion financière
  Gisèle Desrochers
- le directeur des services auxiliaires
  André Papillon (par intérim)
- le directeur de la vérification interne
  Vacant
- le directeur de la comptabilité
  Yves Deschênes
- le directeur de la gestion documentaire
  Émile Loranger
- le directeur des services gouvernementaux
  Vacant

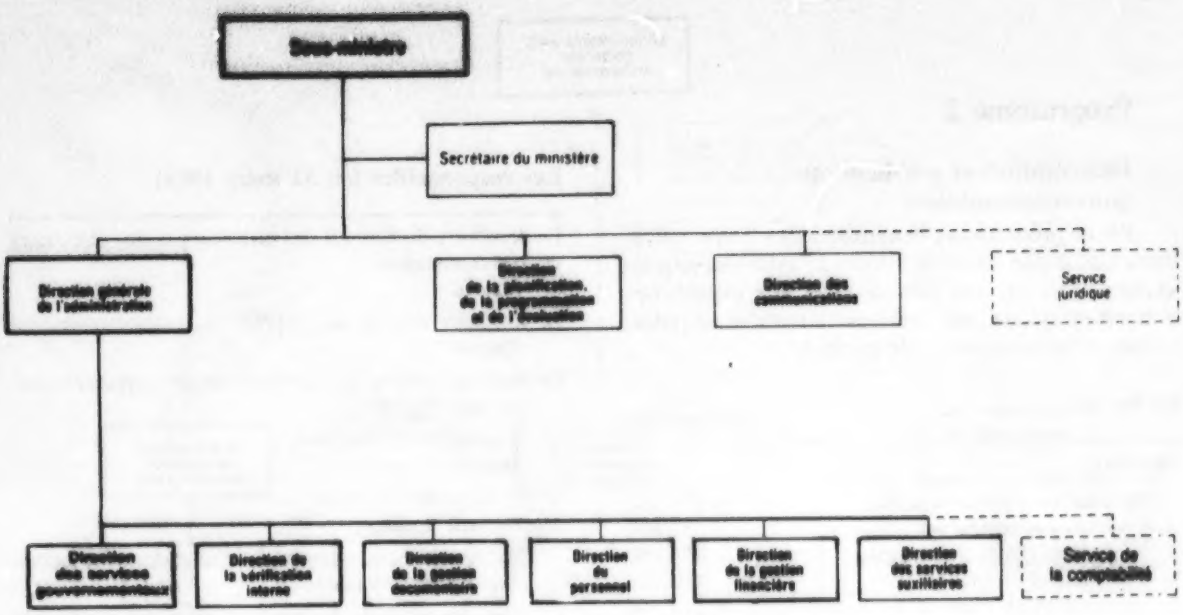
Sous-ministre
Secrétaire du ministère
Direction générale de l'administration
Direction de la planification, de la programmation et de l'évaluation
Direction des communications
Service juridique
Direction des services gouvernementaux
Direction de la vérification interne
Direction de la gestion documentaire
Direction du personnel
Direction de la gestion financière
Direction des services auxiliaires
Service de la comptabilité

Programme 2

Information et publications gouvernementales

Par ce programme, le ministère des Communications assure, aux citoyens, l'accès à l'information gouvernementale et, aux ministères et aux organismes gouvernementaux, des services en matière de publication, d'information et de publicité.

Le budget

Éléments	$
1. Moyens en communication	4 973 700
2. Communication-Québec	6 157 000
3. Publications gouvernementales	4 335 100
4. Publications officielles	449 100
5. Impressions en régie	6 119 100
6. Agence de coordination	9 266 500
Crédits *	**31 300 500**

Le personnel (au 31 mars 1983)

Catégories d'emploi	N
Cadres	30
Professionnels	145
Agents de maîtrise	17
Techniciens	65
Employés de bureau	352
Ouvriers	14
Effectifs autorisés	**623**

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1984-1985.

Les responsables (au 31 mars 1984)

Le secrétaire du Conseil des directeurs et des directrices de communication
Vacant

Le secrétaire exécutif au CMPC
Vacant

Le directeur général des publications gouvernementales
Jacques Pigeon

— le directeur de l'édition
Maurice Desjardins

— le directeur des impressions
Richard Sirois

— le directeur de la commercialisation et de la distribution
Jean-Pierre Lemonde

La directrice générale de la coordination des moyens en communication
Louise Pagé

— le directeur de la traduction
Luc Dufour

— le directeur de la production de documents audiovisuels
Jacques St-Hilaire

— le directeur de la diffusion de documents audiovisuels
Maurice Sabourin (par intérim)

— le directeur de la publicité et des expositions
Michel Lavallée

Le directeur général de Communication-Québec
François Reny

— le directeur des bureaux de l'Est
Thierry Mennesson

— le directeur des bureaux de l'Ouest
Vacant

— le directeur du Centre de diffusion et de coordination de l'information
Maurice Arguin

Sous-ministre adjoint
Information gouvernementale
Secrétariat du Comité ministériel permanent des communications
Conseil des directeurs de communication
Secrétariat
Direction générale des publications gouvernementales
Direction générale de la coordination des moyens en communication
Direction générale de Communication-Québec
Direction de l'édition
Direction des imprimeries
Direction de la commercialisation et de la distribution
Service de la gestion des projets
Service du graphisme
Service de la Gazette officielle
Service de l'expertise et des contrats
Service des impressions en régie
Service de la bibliothèque administrative
Service de la diffusion des publications
Direction de la traduction
Direction de la production de documents audiovisuels
Direction de la diffusion de documents audiovisuels
Direction de la publicité et des expositions
Direction des bureaux de l'Est
Direction des bureaux de l'Ouest
Centre de diffusion et de coordination de l'information
Québec
Saint-Georges
Thetford Mines
Trois-Rivières
Drummondville
Jonquière
Saint-Félicien
Rimouski
Gaspé
Îles-de-la-Madeleine
Sept-Îles
Hauterive
Montréal
Saint-Jean
Valleyfield
Saint-Hyacinthe
Sherbrooke
Granby
Rouyn
Val-d'Or
Hull
Saint-Jérôme
Joliette
Centrale de renseignements
Service de la rétro-information
Secrétariat à la coordination

Programme 3

Bureau central de l'informatique

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion des équipements informatiques gouvernementaux.

Le budget

Éléments	$
1. Coordination interministérielle	2 870 900
2. Développement et exploitation des systèmes	14 201 400
Crédits *	**17 072 300**

Le personnel (au 31 mars 1984)

Catégories d'emploi	N
Cadres	10
Professionnels	83
Agents de maîtrise	8
Techniciens	56
Employés de bureau	98
Ouvriers	4
Effectifs autorisés	**259**

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1984-1985.

Les responsables (au 31 mars 1984)

Le directeur général de la coordination interministérielle
Paul Lessard

— le directeur de la coordination technique
Vacant

— le directeur de la coordination paratechnique
Vacant

Le directeur général des systèmes et du traitement de l'information
Jean-Paul Gagné

— le directeur du traitement de l'information
Jacques Bélanger

— le directeur de la réalisation technique
Gilles Ampleman

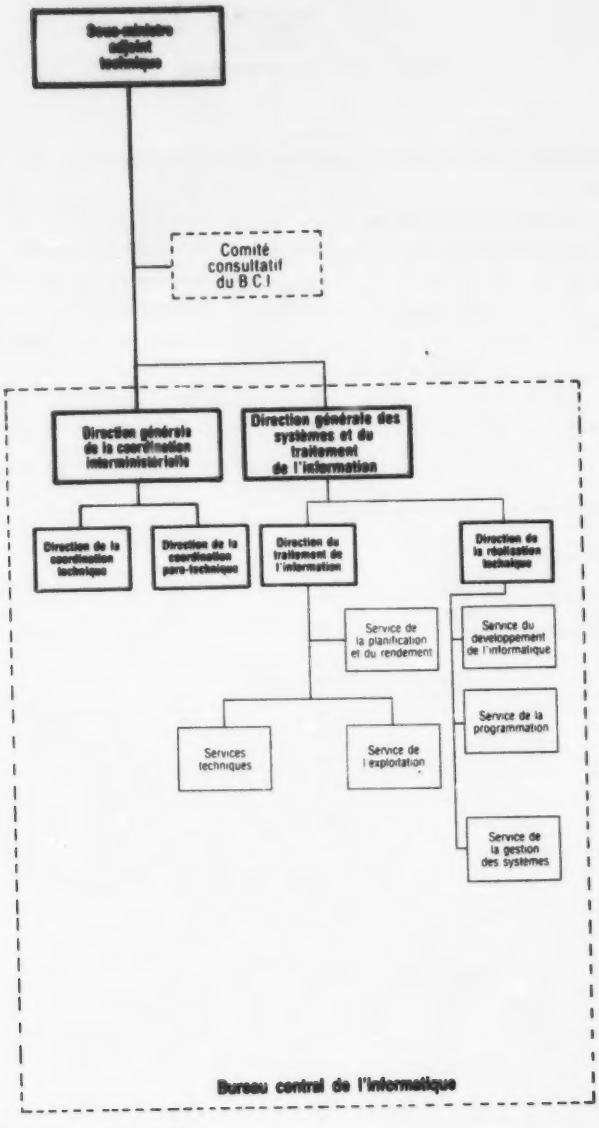
Sous-ministre adjoint technique
Comité consultatif du B C I
Direction générale de la coordination interministérielle
Direction générale des systèmes et du traitement de l'information
Direction de la coordination technique
Direction de la coordination para-technique
Direction du traitement de l'information
Direction de la réalisation technique
Service de la planification et du rendement
Service du développement de l'informatique
Service de la programmation
Services techniques
Service de l'exploitation
Service de la gestion des systèmes
Bureau central de l'informatique

Programme 4

Réseaux et équipements gouvernementaux de communication

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion des équipements gouvernementaux de télécommunication.

Le budget

Éléments	$
1. Services de communication	52 645 000
2. Gestion interne	5 162 600
Crédits *	**57 807 600**

Le personnel (au 31 mars 1984)

Catégories d'emploi	N
Cadres	9
Professionnels	46
Agents de maîtrise	4
Techniciens	21
Employés de bureau	34
Ouvriers	4
Effectifs autorisés	**118**

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1984-1985.

Les responsables (au 31 mars 1984)

Le directeur général des services de télécommunication
Edmond St-Laurent

— le directeur de la radio-communication
Roland Grenier

— le directeur des communications téléphoniques et informatiques
Marcel Landry

— le directeur de la gestion des comptes
André Desbiens

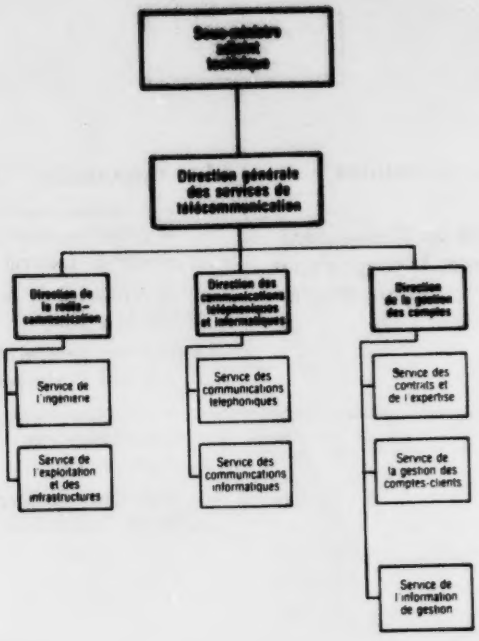
Direction générale des services de télécommunication
Service de l'ingénierie
Service de l'exploitation et des infrastructures
Service des communications téléphoniques
Service des communications informatiques
Service des contrats et de l'expertise
Service de la gestion des comptes-clients
Service de l'information de gestion

Programme 5

Développement des communications et des politiques

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion de politiques et de programmes de développement des réseaux et des moyens de communication au Québec.

Le budget

Éléments	$
1. Planification du développement des réseaux	1 129 200
2. Planification du développement des médias	4 309 400
3. Recherche	698 300
Crédits *	**6 136 900**

Le personnel (au 31 mars 1984)

Catégories d'emploi	N
Cadres	7
Professionnels	42
Agents de maîtrise	—
Techniciens	1
Employés de bureau	9
Ouvriers	—
Effectifs autorisés	**59**

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1984-1985.

Les responsables (au 31 mars 1984)

— le coordonnateur des relations intergouvernementales
André St-Laurent

— la directrice de la recherche
Michèle Guay

Le directeur général des politiques
Adélard Guillemette

— le directeur du développement des politiques de télécommunications
Francois Paradis

— le directeur du développement des politiques des médias
Serge Thibaudeau

— le directeur des programmes de développement
Gabriel Lalonde

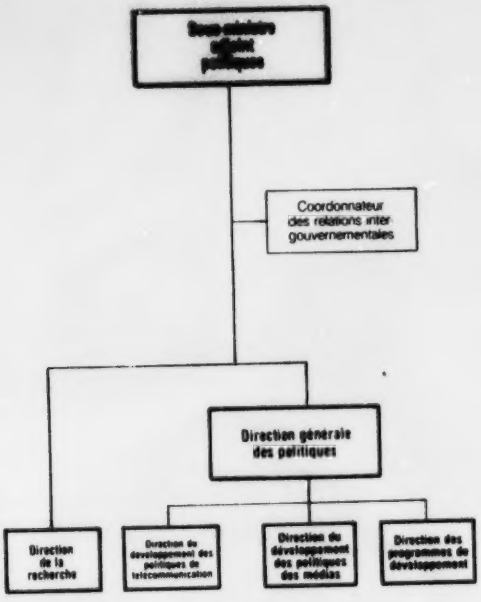
Coordonnateur des relations inter gouvernementales
Direction générale des politiques
Direction de la recherche
Direction du développement des politiques de télécommunication
Direction du développement des politiques des médias
Direction des programmes de développement